

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2210

commission principale : finances et institutions

objet : **Sem Lyon Parc Auto - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (Sem LPA) est destinée à étudier, à construire et à gérer toutes les formes de stationnement public.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan d'activités de l'exercice 2003 approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Bernadette Bertrix et messieurs Christian Philip, Jean-Claude Desseigne et Joseph Guétaz.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2003, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	2001 (en k€)	2002 (en k€)	2003 (en k€)	Tendance (2002-2003)
capital social	6 253	6 253	6 253	-
participation publique	61,84 %			-
dont Communauté urbaine	30,69 %			-
total produits d'exploitation	33 855	37 320	35 462	↘
dont chiffre d'affaire	30 655	31 128	31 658	↘
résultat d'exploitation	4 815	1 263	2 156	↗
résultat net	3 112	- 744	509	↗
capacité d'autofinancement	11 332	4 879	7 663	↗
capitaux propres	23 261	21 271	21 780	↗

L'exercice 2003 fait apparaître un excédent de 509 k€. Il s'explique par la stabilité des charges d'exploitation et par la meilleure couverture des frais de grosses réparations au moyen des reprises de provisions.

Le taux de fréquentation a diminué légèrement de 1,6 % pour atteindre un total global de 6 169 937 passages sur l'exercice (6 269 060 passages pour l'exercice 2002).

Au titre de l'activité d'investissement, l'année est marquée par des événements importants tels les chantiers des parcs Saint Georges et Cité internationale et les projets retenus (parc de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, fosse aux Ours, Hôtel de ville de Villeurbanne, Gros Caillou).

Ces projets et celui du parc Lyautey attribué en 2004 représentent un investissement de 100 M€. La société est en mesure de supporter ces engagements, en recourant notamment à l'emprunt, et en veillant à une rigueur sur les coûts d'exploitation de manière à sauvegarder sa capacité d'autofinancement ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de Lyon Parc Auto au titre de l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,